

Conseil d'école du 05 mars 2018

Séance ouverte à 18h35 : quorum atteint.

Membres présents : voir liste d'émargement jointe, COCAC et IEN de Zone excusés.

Le président de l'APE sera invité à chaque prochain conseil d'école.

Désignation du secrétariat de séance : Mme HAVE, représentante des parents, se propose.

Convocation reçue avec ordre du jour et compte rendu du dernier CR du conseil d'école du 06/11/2017.

Lecture des points à l'ordre du jour :

- 1) Présentation et vote pour approbation du compte rendu du conseil d'école du 06/11/2017.
- 2) Dossiers et projets en cours.
- 3) Calendrier scolaire 2018-2019: propositions et avis.
- 4) Budget prévisionnel 2018 pour l'école primaire.
- 5) Premiers éléments de rentrée 2018.
- 6) Questions diverses.

Point 1 : Présentation et vote pour approbation du PV du conseil d'école du 06/11/2017.

Aucune remarque et vote du PV à l'unanimité : **15 POUR**

Point 2 : Suivi des dossiers et bilan intermédiaire sur les projets pédagogiques en cours.

Matérialisation de la zone de stationnement des bus scolaires ATS.

Autorisation officielle reçue du maire de la commune de Ras Dika pour matérialisation au sol de la zone de stationnement réservée aux bus scolaires ATS : 2 panneaux (1 panneau fixe à chaque extrémité de la zone).

Le directeur de l'école élémentaire présente ensuite le **bilan de la visite du site Dolto en complément de la CHSCT du 13/02/18.**

Visite « sécurité » sur le site Dolto pour croiser les regards, identifier les dangers potentiels et apporter des solutions en termes de travaux, d'achats, d'organisation différente des services des agents.

Formation du personnel de Dolto à l'usage du DSA (défibrillateur semi-automatique) : attente en cours de la réponse du COMFOR au courrier envoyé par le proviseur le 16/01.

Possibilité de faire intervenir un enseignant du LFD, M. Belinga, professeur d'EPS, habilité pour la formation et la certification: voir s'il dispose du matériel nécessaire. Le directeur espère mettre en place cette formation d'ici la fin de l'année scolaire si le matériel (mannequin..) nécessaire est trouvé sur le territoire.

Le directeur de l'école élémentaire informe le conseil d'école de l'attribution d'une **dérogation d'accès** à un deux véhicule d'un parent d'élève devant l'école, accès autorisé par les autorités locales (DGPN Directeur Général de la Police Nationale).

Les représentants de parents demandent que l'accès au site Kessel soit différencié pour le premier et le second degré, c'est-à-dire la remise en fonction pour les entrée/sortie du portail de gauche pour les élèves du primaire sur Kessel.

L'état de vétusté du portail cité ne permet pas actuellement son usage quotidien.

Il est indispensable de remettre en état les portails existants du site Kessel (ceux de part et d'autres du CDI).

Prise en compte nécessaire du PPMS et d'une éventuelle évacuation scolaire d'urgence. Faut-il prévoir des tourniquets pour plus de cohérence avec Dolto et l'entrée principale Kesselmais aussi prévoir des passages latéraux pour cette évacuation.

Aucune autre raison ne semble justifier la non utilisation de ce portail.

Le proviseur précise qu'une subvention « sécurité » de l'AEFE a été accordée en 2017 mais non utilisée à ce jour puisque les travaux n'ont pas commencé. Lors de la rencontre de l'Ambassadeur avec le Directeur de l'AEFE, ce dernier a proposé de consacrer 500 000€ à des travaux de sécurité au LFD mais l'AEFE exige que la subvention accordée en 2017 soit consommée avant toute autre demande.

Un projet d'école en cours de réécriture (au sein d'un projet d'établissement en cours d'écriture) à partir d'un pilotage pédagogique plus important et plus ambitieux pour tous les membres de la communauté éducative (direction, enseignants, parents), dans l'intérêt des élèves.

Pilotage permis notamment par la disponibilité maintenant plus importante du DAF et du nouveau gestionnaire de site sur Kessel pour toutes les questions de gestion au quotidien.

Le directeur de l'école élémentaire présente alors les différents points du projet :

- Accompagnement et professionnalisation des recrutés locaux :

Une implication plus soutenue du directeur notamment au niveau du suivi des vacataires.

Une EMFE plus investie dans le suivi des enseignants recrutés locaux à responsabilité de classe.

Dispositif important de formation : animations internes, animations de zone.

Un besoin urgent d'enseignants remplaçants à temps plein se fait sentir

- pour remplacer les enseignants malades ou en formation
- pour professionnaliser en continu une personne à qui il sera ensuite proposé une responsabilité de classe si elle a donné satisfaction par rapport aux compétences attendues
- pour améliorer le dispositif d'accompagnement des élèves en permettant de participer au dispositif **PMQC(plus de maîtres que de classes)**, en permettant des décloisonnements (5 enseignants pour 4 classes)

Demande en cours auprès de l'APE : besoin important de disposer **de 2 voire 3 enseignants remplaçants à temps plein**, plutôt que des vacataires.

Le proviseur confirme l'intérêt de ce choix pour palier à la baisse des postes de résidents de l'AEFE et qualifie ces postes d'investissement à long terme pour le LFD car ces futurs enseignants seront formés et suivis, donc une source sûre de recrutement. Au vu de la structure que représente Dolto le besoin est d'au minimum deux remplaçants.

Dans tout le réseau AEF, il faut anticiper les besoins futurs.

La conseillère pédagogique explique que le recrutement est de plus en plus difficile localement et qu'il y a un gros besoin de formation pour ces recrutés locaux.

- Harmoniser les pratiques pédagogiques et établir une continuité sont à définir tout au long du Parcours d'un élève scolarisé au LFD pour faire face au renouvellement important des enseignants et des élèves (environ 1/3 à la rentrée 2017) : mêmes manuels/méthodes par niveau, outils des élèves, Parcours d'Education Artistique et Culturelle en cours d'actualisation, Parcours éducatif de santé (goûter sous la responsabilité des enseignants avec des objectifs pédagogiques associés = partie intégrante du projet).

- Mieux accompagner les élèves en difficulté, dans la limite des compétences et des capacités d'encadrement du LFD pour certains EBEP.

Cette année 2 élèves ont bénéficié d'un passage anticipé validé : CP-CE1 et CM2-6^{ème}, procédures respectées, validations par IEN de zone. Mais le directeur précise aussi qu'il faut être conscient de l'impossibilité de scolariser tous les élèves, en raison des limites en termes de moyens et de compétences : 2 élèves de PS et GS ont été déscolarisés en cours d'année scolaire pour comportement dangereux et inadapté.

Pour suivre l'évolution du public dans les établissements de la zone Afrique Australe et Orientale, l'AEFE fait faire des évaluations de zone de GS à CM2 : ces outils de zone sont destinés à être exploités par les équipes pédagogiques (situations proposées volontairement plus complexes), les documents et résultats ne sont pas communiqués aux parents car ce sont des outils destinés à une exploitation pédagogique et à des fins statistiques.

« Diagnostiques » en début d'année scolaire pour identifier les compétences acquises et celles à travailler prioritairement.

« En mai » à partir de compétences attendues : du 13 au 17 mai 2018.

Résultats du LFD aux évaluations de mai 2017 autour de la moyenne de la zone :

Inférieurs à la moyenne de la zone dans la plupart des niveaux et parfois 12 points de moins : anciens CE1.

D'où la difficulté pour accompagner les élèves scolarisés cette année en CE2.

Supérieurs à la moyenne de la zone en CP (actuels CE1)

Sur chaque niveau, un nombre important d'élèves en grande difficulté.

Un autre exemple, ces études statistiques permettent de mettre en valeur la présence sur les 6033 élèves du premier degré de la zone, la mise en place de 15 PAP dont 9 au LFD ce qui représente 60% des PAP de la zone :

Par exemple	ZONE	LFD	
Elèves	6033	697	11,5%
PAP	15	9	60%

- Développer le dispositif Plus de Maîtres Que de Classes avec des enseignants en surnuméraire.

Le poste profilé Maître E est transformé en poste profilé « PMQC » : à 2 dans une classe, décloisonnements avec 5 enseignants pour 4 classes.

- Développer les DNL ou EMILE : Enseigner une Matière en Intégrant une Langue Etrangère.

Intervenants en anglais, en plus de l'1h30 hebdomadaire d'anglais obligatoire (en Arts, EPS ou découverte du monde, éducation civique, histoire, géographie, mathématiques...) sur les 24h de cours à partir des horaires réglementaires. 11 établissements de la zone sur 16 pratiquent l'EMILE jusqu'à parfois (Dar Es Salaam en Tanzanie) autant voire plus en volume que l'enseignement obligatoire et hebdomadaire d'anglais (Johannesburg, Pretoria en Afrique du sud).

- Continuer la prise en charge des élèves en FLSCO : Français Langue de scolarisation.

Régularité de la prise en charge aujourd'hui difficile à maintenir du fait de l'absence d'intervenants en anglais en surnuméraire qui remettent en cause le dispositif: enseignant compétent qui devient non disponible pour accompagner les élèves concernés.

- Mieux responsabiliser les parents face aux retards des élèves le matin, des adultes à l'heure de sortie.

Situation spécifique à Dolto avec remise de chaque élève à son adulte habilité.

Suivis mensuels, communications écrites individualisées, entretiens.

Constats :

Bonnes évolutions avec nettement moins d'élèves en retard le matin (4 en février) et qui attendent l'adulte au-delà de 13h15 (1 ou 2 situations actuellement ; 22 familles concernées).

Aucun élément n'apparaît clairement dans le RI.

Nous considérons actuellement et de manière subjective, un retard comme une arrivée au-delà de 15' après la sonnerie de début des cours mais ces procédures ne sont pas toujours respectées.

Propositions validées :

Modification du règlement intérieur sur ces points : nouveau RI joint en annexe.

Modification du règlement intérieur de l'école primaire en cohérence avec son fonctionnement depuis la rentrée 2018 : Article III (accès maternelle), IV (absences, retards, coordonnées uniques secrétariat primaire), V (garderie).

Faire respecter la procédure par les agents et les enseignants:

Ne pas accepter en classe un élève sans mot de secrétariat : contestation de certains parents.

Ne pas noter un retard à un élève qui se présenterait dans les 5 minutes.

- Modification des procédures d'admission en MS, GS et CP :

En maternelle l'entrée en MS, GS et CP sera conditionnée par un entretien obligatoire du directeur avec les parents et en présence de l'enfant dès la PS.

La priorité est de voir les élèves réaliser les 3 années de leur cycle 1 au LFD en réponse notamment aux difficultés nombreuses et importantes constatées dans la maîtrise de la langue française : l'exonération des droits de première inscription en CP incite peut-être certains parents à attendre, pour des raisons financières, avant d'inscrire leur enfant au LFD.

L'entretien sera accompagné :

- Test complémentaire pour l'admission en MS et GS : maîtrise de la langue française.

- Test pour l'admission dès le CP à tout élève originaire d'un établissement non homologué.

Plus d'exigence à l'entrée qui pourrait entraîner à court terme une baisse des effectifs mais à long terme, une nouvelle augmentation.

La conseillère pédagogique précise que la maîtrise de la langue doit être correcte en MS sinon ce décalage est ensuite difficilement rattrapable sur les niveaux suivants avec les exigences du programme français, d'où l'importance des tests à l'admission.

Calendrier « prévisionnel » des procédures d'orientation 1^{er} degré :

Judi 17 mai 2018 : le Conseil des maîtres établit par élève **une fiche de liaison** qui propose une orientation et qui demande aux responsables légaux de préciser où ils souhaitent inscrire leur enfant à la rentrée 2018.

Mardi 22 mai 2018 : transmission des fiches de liaison aux parents par l'intermédiaire des élèves.

Mardi 29 mai 2018 : délai pour que chaque parent rende la fiche liaison.

Judi 5 juin 2018 : proposition définitive du conseil des maîtres.

Judi 21 juin 2018 à 18h15 sur Dolto : réunion d'information « **prévue** » à destination des parents concernés par un élève prévu en cours éventuel à double niveau.

Calendrier des évènements organisés par les enseignants :

Dès que les dates et horaires seront confirmés, ils feront l'objet d'informations diffusées dans le cahier de liaison et sur le site de l'établissement.

Carnaval avancé au mardi 20 mars 2018 sur site Dolto : parade des élèves de 8h30 à 9h30.

Note d'information adressée aux parents en fin de semaine.

Exposition écrite : mercredi 18 avril 2018 sur Kessel entre 15h et 18h.

Note d'information adressée aux parents : 3 créneaux de visite pour éviter un nombre important de parents dans un espace limité du site.

Spectacles de fin d'année : dates et horaires à confirmer par le Palais du peuple.

Cycle 2 : judi 10 mai ; accueil parents dès 18h ; spectacle de **18h30 à 20h**.

Cycle 1 : mardi 22 mai ; spectacle de **8h30 à 10h30**.

Cycle 3 : judi 31 mai ; accueil parents dès 20h ; spectacle de **20h30 à 22h**.

Kermesse 2018 : annulation de la kermesse envisagée le 12 avril 2018 car le nombre de bénévoles pour tenir les stands n'était pas assez important pour gérer potentiellement 750 enfants.

Information diffusée dans la prochaine lettre du LFD.

Après une prise de conscience recherchée, les parents du comité des fêtes ont prévu d'organiser une autre réunion pour informer de leur volonté de la reporter au 1^{er} trimestre de l'année prochaine et de pouvoir compter sur des parents investis et réactifs.

Photos scolaires : bilan de Mme WIERRE, présidente de l'ASSC 1^{er} degré.

Projet en cours de dissolution et d'intégration de l'ASSC (1^{er} et 2nd degré) au budget de l'établissement ce qui permettrait plus de clarté pour les comptes de l'établissement et d'éviter des situations bloquantes dans la gestion des projets pour le directeur administratif et financier (DAF).

Photos réalisées cette année par Mme Lalouette, une enseignante que nous tenons à remercier pour sa disponibilité et la qualité des photos réalisées.

Edition des photos en France avec TIC d'environ 500 € : malgré tout, bénéfice plus important réalisé par cette gestion sur internet.

Les parents délégués expriment la demande d'avoir si possible l'année prochaine des photos d'identité.

Point 3 : calendrier 2018-2019(15 votants / 17 votants présents)voir pièce jointe (fichier excel)

2 propositions présentées : 5 jours répartis entre OCTOBRE et AVRIL / entre OCTOBRE et FEVRIER

Calendrier retenu à la majorité des voix exprimées: 5 jours répartis entre OCTOBRE et AVRIL

Nombre de voix : 7 POUR la première proposition, 5 pour la seconde.

A l'unanimité des membres présents, les jours ont ensuite été modifiés par rapport à la proposition initiale :

3 jours travaillés en octobre et 2 jours en avril.

Point 4 : Budget 2018 présenté par M. PAULINO Jean-Philippe, DAF de l'établissement.

Rappel du contexte budgétaire de 2018 :

- Prévision d'effectif moins restrictive
- Augmentation du reversement à l'AEFE de 6 à 9%
- Création de postes pour permettre un fonctionnement normal (secrétariat, gestionnaire)
- Nécessité d'une remise en état du site de Kessel
- Remise à niveau des crédits pédagogiques au Lycée et au Collège
- Anticiper les futurs besoins en ressources humaines car l'AEFE diminue son volume d'emploi. Besoin de recrutement d'un volant d'enseignants remplaçants
- Volonté forte de l'APE de voir baisser les frais d'écologie (pas d'augmentation, gratuités des premières inscriptions CP, 6^{ème})

Précisions sur l'investissement important de l'Etat français pour le LFD depuis de nombreuses années...et ses limites car la politique budgétaire de l'APE doit suivre :

2008 : participation de 30% des parents dans le budget du LFD (participation de l'AEFE pour aider à la fusion)

2012 : passage à 53% projet immobilier

2013 : retour à 40% (remontée des crédits AEFE)

2016 : 43% ce qui reste correct puisque la moyenne est de 60% de participation des parents dans le réseau AEFE.

L'AEFE a pris une grande part aussi dans les moyens mis de côté pour le projet immobilier puisque la moitié des reversements de l'AEFE a servi à créditer ces fonds.

L'AEFE rémunère en majorité les postes de résidents alors que dans le réseau la part de participation des parents est la plus importante.

Retour sur la politique tarifaire de l'AEFE (frais d'écologie et gratuité)

La conseillère pédagogique précise que les équipes essaient de relever le niveau scolaire. Elle craint que l'exonération des droits de première inscription incite des familles à attendre ce niveau pour faire admettre leur enfant au LFD.

En effet, face aux nombreuses difficultés de maîtrise de la langue française en maternelle, il est important que les élèves réalisent leurs trois années de cycle 1 au LFD avant de débiter les apprentissages fondamentaux dans les meilleures conditions.

Un parent délégué ne comprend pas ce choix pour seulement 6 élèves qui plus est, cette économie est négligeable.

Le DAF explique que l'AEFE a beaucoup investi sur Djibouti depuis 6 ans.

Le proviseur explique que financièrement il n'y a pas de crainte puisque chaque année il y a des reliquats.

- Peu de variation budgétaire avec modification de la clé de répartition : 37% primaire (43% en 2017)

Principaux domaines de dépenses: manuels scolaires ; transports ; fournitures , arts plastiques.

- Comparaison des tarifs de bus et d'intervenants entre la France et Djibouti. Le DATF précise qu'il faut veiller à garder des coûts « normaux » et faire attention à ce que demandent les prestataires.

Toute l'assemblée regrette l'énorme prix des services de bus, des essais de négociation vont être mis en place car le LFD est considéré par la population comme « riche » mais ne peut plus se permettre des prestations aussi exorbitantes.

Le directeur précise que le bus est le troisième poste de dépense.

Veiller donc aux dépenses liées aux projets déposés pour rester crédibles vis-à-vis de l'APE :

Vigilance quant aux prestataires et sociétés qui profitent du LFD (abus).

Attention portée au coût des transports en bus utilisés... 7 fois plus chers qu'en France !

- Présentation du coût de différents personnels entre Djibouti et la France, en dehors de leur productivité : rémunération et horaires de travail.

Point 5 : Quelques éléments de rentrée 2018 :

Effectifs prévisionnels : sondage rentrée 2018, résultats non exploitables à ce jour.

697 élèves ; 42 délais demandés et 111 absences de réponse (22% d'inconnue)

Infos insuffisantes pour évoquer une quelconque structure pédagogique.

Structure pédagogique prévue :

Transformation du poste actuel de Maître E :

Recrutement en contrat local d'un enseignant profilé « PMQC ».

Maintien du support PE réaffecté dans l'équipe pédagogique.

Commission de recrutement : CCPLA du 04/03/2018 pour le recrutement des résidents : 4 postes de PE vacants + 3 susceptibles de l'être.

20 candidatures classées à partir d'un barème défini par la commission et d'éléments du dossier de chaque candidat (certifications, rapports d'inspection, expérience étranger, parcours).

Courier électronique adressé à chaque candidat pour les informer de leur classement avec une information sur les conditions d'accueil et de vie sur Djibouti pour un enseignant résident (notamment le coût de la vie).

Les candidats ont alors 72h pour accepter le poste. Demande de détachement aux académies d'origine qu'il faut ensuite attendre. Si poste non accepté ou refus de détachement, proposition de poste au candidat suivant en respectant le classement.

Actuellement 2 postes ont été acceptés sur 4.

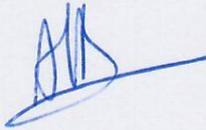
Point 6 : Questions diverses :

Aucune question diverse reçue.

Levée de la séance à 21h15

Collation proposée aux membres présents et financée par le directeur.

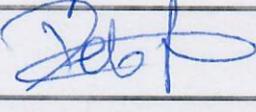
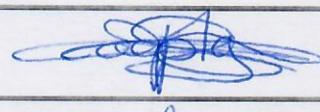
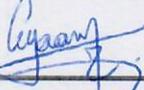
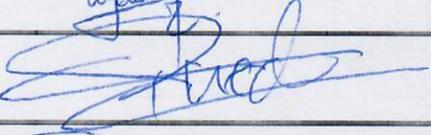
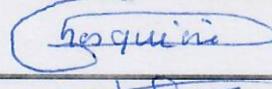
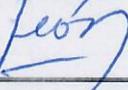
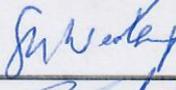
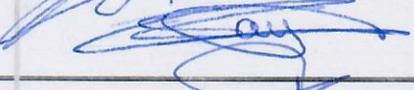
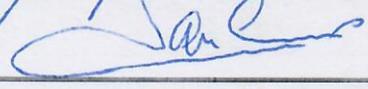
Mme HAVE
Secrétaire de séance



M. FUENTES
Président du conseil d'école



Conseil d'école du 05/03/2018

Civilité	Non/prénom	Emargement
Madame	YVON Virginie	
Madame	DIVIOKA Sabrina	
Madame	HAVE Anne Laure	
Madame	CAMAIN Stéphanie	
Madame	DELOFFRE Clothilde	
Monsieur	HOUSSEIN MIA Nochad	
Madame	RAEPUTA Delphine	
Madame	H Aidar Wyaam	
Madame	PUECH Céline	
Madame	DUROT Cathy	
Madame	BASTHARD Audrey	
Madame	BERNOLIN Laurence	
Madame	LEON Adeline	
Madame	WOOLSEY Sharon	
Madame	YONNET Valérie	
Madame	WIERRE Sophie	
Monsieur	FUENTES Eric	
Madame	MEYER Francine	Excusée
Monsieur	PASQUIOU Jean-Pierre	
Monsieur	PAULINO Jean-Philippe	
Monsieur	LE MERCIER Olivier	Excusé

I – INSCRIPTION :

L'inscription d'un élève à l'école vaut adhésion au présent règlement et engagement à le respecter. L'inscription n'est arrêtée que lorsque toutes les pièces du dossier ont été fournies, notamment le livret scolaire de l'élève pour l'école élémentaire. L'école maternelle accepte les enfants dès la petite section (année civile des 3 ans) à la condition qu'ils soient propres. Les droits d'admission sont payables à l'inscription, renouvelables chaque année et restent acquis à l'école. Les frais de scolarité sont annuels, payables par échéances trimestrielles. A défaut de paiement au 2^{ème} rappel de paiement, l'accès de l'élève à l'établissement sera refusé. Toute demande d'exonération est soumise à l'appréciation du président de l'APE.

II - VACCINATIONS OBLIGATOIRES :

Les élèves fréquentant l'école doivent être à jour de leurs vaccinations. Une copie doit en être fournie à l'inscription. Si les vaccinations ne sont pas à jour, l'école sera dans l'obligation de suspendre la scolarité de l'enfant.

III – HORAIRES – CALENDRIERS :

Les classes ont lieu :
les dimanches, mardis, jeudis de : - 07h35 à 12h45 (Dolto) - 07h30 à 12h40 (Kessel)
les lundis et mercredis de : - 08h30 à 12h45 (Dolto) - 08h25 à 12h40 (Kessel)
L'école est fermée les vendredis et samedis.

L'ouverture des portes se fait 10 min avant l'heure d'entrée et la fermeture 15 min après l'heure de sortie. A la fermeture, les élèves d'élémentaire seront priés de quitter l'école. En dehors de ces horaires, l'école n'est pas responsable de la sécurité et de la surveillance des enfants, l'assurance souscrite par l'établissement ne les couvre plus en cas d'accident. Il est impératif que ces horaires soient respectés pour le bon fonctionnement de l'établissement. La ponctualité est de rigueur.

Pour l'élémentaire, l'accès des parents aux classes ne peut se faire que sur rendez-vous.

Pour la maternelle : A l'heure d'ouverture des classes, l'enfant doit être obligatoirement accompagné jusqu'à l'entrée de la salle de classe par l'un de ses parents ou par un adulte habilité. A la fin des cours, l'un des parents ou un adulte habilité par la famille doit venir le chercher directement dans sa salle.

IV – ABSENCES – RETARDS – DISPENSES :

Toute absence doit être signalée au secrétariat primaire (21 35 03 32, mail : secretariatprimaire.dolto@lfdjibouti.net). Toute absence doit être notifiée par les parents ; une absence de plus de 3 jours devra être justifiée par écrit (avec certificat médical en cas de maladie contagieuse). Toute sortie anticipée pendant les heures de cours doit être accompagnée d'une décharge à retirer au secrétariat. Au-delà de 5 minutes après la sonnerie d'entrée en classe, l'enfant en retard ira chercher un billet d'entrée au secrétariat. Plusieurs retards entraîneront une notification au directeur qui prendra les mesures nécessaires auprès des familles. Les cours d'EPS sont obligatoires, y compris la natation (un certificat médical est demandé en cas d'inaptitude).

V : SERVICE EXCEPTIONNEL DE GARDERIE :

Les portes de l'établissement ferment à 13h. Au-delà, tout élève non récupéré par ses parents sera regroupé dans la salle de motricité de DOLTO par l'aide documentaliste pour y attendre ses parents. Au-delà de 13h15, ce service sera facturé aux parents par le biais d'un coupon qui leur sera remis le jour même, à présenter au service financier de KESSEL pour paiement.

VI – REGLES DE VIE – HYGIENE ET SECURITE:

Les élèves doivent se montrer polis et respectueux envers autrui (enseignants, personnel de service, élèves). Ils doivent se présenter en classe dans une tenue correcte et adaptée aux activités de l'école. Bijoux, objets de valeur et objets présentant un danger pour autrui sont interdits. L'assurance souscrite par l'école ne couvre pas la perte ou disparition d'effets personnels. L'élève doit être en possession de ses fournitures et respecter le matériel qui lui est confié. Les familles prévoient de l'eau en quantité suffisante pour l'enfant. Dans l'intérêt général, les familles veilleront à signaler et à traiter toute pédiculose (présence de poux et lentes).

VII – ACCES AUX LOCAUX :

En dehors des réunions de classe, les rendez-vous sont pris par l'intermédiaire du cahier de liaison et soumis à l'accord de l'enseignant. L'entrée des parents dans les locaux pendant le temps scolaire est soumise à autorisation (port d'un badge obligatoire). Toute intrusion dans les locaux scolaires entraînera, sur décision du directeur d'école qui en référera aux autorités hiérarchiques, l'interdiction d'accès (temporaire ou définitive) dans l'enceinte de l'établissement.

date / /

Signature des parents,

août-18		sept-18		oct-18		nov-18		déc-18		janv-19		févr-19		mars-19		avr-19		mai-19		juin-19		juil-19			
1 me	V	1 sa	0	1 lu	4,25	1 je	5,16	1 sa		1 ma		1 ve		1 lu	4,25	1 me		1 sa		1 sa		1 lu			
2 je	V	2 di		2 ma	5,16	2 ve		2 di	5,16	2 me		2 sa		2 sa		2 sa		2 ma	5,16	2 je		2 di	5,16	2 ma	
3 ve		3 lu	4,25	3 me	4,25	3 sa		3 lu	4,25	3 je		3 di	5,16	3 di		3 di		3 me	4,25	3 ve		3 lu	4,25	3 me	
4 sa		4 ma	5,16	4 je	5,16	4 di	5,16	4 ma	5,16	4 ve		4 lu	4,25	4 lu	4,25	4 lu		4 je	5,16	4 sa		4 ma	5,16	4 je	
5 di	V	5 me	4,25	5 ve		5 lu	4,25	5 me	4,25	5 sa		5 ma	5,16	5 ma	5,16	5 ma	5,16	5 ve		5 di	5,16	5 me	4,25	5 ve	
6 lu	V	6 je	5,16	6 sa		6 ma	5,16	6 di	5,16	6 di	5,16	6 me	4,25	6 me	4,25	6 me	4,25	6 sa		6 lu	4,25	6 je	5,16	6 sa	
7 ma	V	7 ve		7 di	5,16	7 me	4,25	7 ve		7 lu	4,25	7 je	5,16	7 je	5,16	7 je	5,16	7 di		7 ma	5,16	7 ve		7 di	
8 me	V	8 sa		8 lu	4,25	8 je	5,16	8 sa		8 ma	5,16	8 me	4,25	8 ve		8 ve		8 lu	4,25	8 me	4,25	8 sa		8 lu	
9 je	V	9 di	5,16	9 ma	5,16	9 ve		9 di	5,16	9 me	4,25	9 sa		9 sa		9 sa		9 ma	5,16	9 je	5,16	9 di	5,16	9 ma	A
10 ve		10 lu	4,25	10 me	4,25	10 sa		10 lu	4,25	10 je	5,16	10 di	5,16	10 di	5,16	10 di	5,16	10 me	4,25	10 ve		10 lu	4,25	10 me	A
11 sa		11 ma	5,16	11 je	5,16	11 di	5,16	11 di	5,16	11 ve		11 lu	4,25	11 lu	4,25	11 lu	4,25	11 je	5,16	11 sa		11 ma	5,16	11 je	A
12 di	V	12 me	4,25	12 ve		12 lu	4,25	12 lu	4,25	12 sa		12 me	4,25	12 me	4,25	12 me	4,25	12 ve		12 di	5,16	12 me	4,25	12 ve	
13 lu	V	13 je	5,16	13 sa		13 ma	5,16	13 ma	5,16	13 di	5,16	13 di	5,16	13 me	4,25	13 me	4,25	13 sa		13 lu	4,25	13 je	5,16	13 sa	
14 ma	V	14 ve		14 di	5,16	14 me	4,25	14 me	4,25	14 ve		14 lu	4,25	14 je	5,16	14 je	5,16	14 di		14 ma	5,16	14 ve		14 di	
15 me	V	15 sa		15 lu	4,25	15 je	5,16	15 je	5,16	15 sa		15 ma	5,16	15 ve		15 ve		15 lu	4,25	15 me	4,25	15 sa		15 lu	
16 je	A	16 di	5,16	16 ma	5,16	16 ve		16 ve		16 di	5,16	16 me	4,25	16 sa		16 sa		16 ma	5,16	16 je	5,16	16 di	5,16	16 ma	V
17 ve	A	17 lu	4,25	17 me	4,25	17 sa		17 sa		17 lu	4,25	17 je	5,16	17 di	5,16	17 di	5,16	17 me	4,25	17 ve		17 lu	4,25	17 me	V
18 sa		18 ma	5,16	18 je	5,16	18 di	5,16	18 di	5,16	18 me	4,25	18 ve		18 lu	4,25	18 lu	4,25	18 je	5,16	18 sa		18 ma	5,16	18 je	V
19 di	A	19 me	4,25	19 ve		19 lu	4,25	19 lu	4,25	19 me	4,25	19 sa		19 ma	5,16	19 ma	5,16	19 ve		19 di	5,16	19 me	4,25	19 ve	
20 lu	A	20 je	5,16	20 sa		20 ma	5,16	20 ma	5,16	20 je	5,16	20 di	5,16	20 me	4,25	20 me	4,25	20 sa		20 lu	4,25	20 je	5,16	20 sa	
21 ma	A	21 ve		21 di		21 me	4,25	21 me	4,25	21 ve		21 lu	4,25	21 je	5,16	21 je	5,16	21 di	5,16	21 ma	5,16	21 ve		21 di	
22 me	A	22 sa		22 lu		22 je	5,16	22 je	5,16	22 sa		22 ma	5,16	22 ve		22 ve		22 lu	4,25	22 me	4,25	22 sa		22 lu	
23 je	A	23 di	5,16	23 ma		23 ve		23 ve		23 di		23 me	4,25	23 sa		23 sa		23 ma	5,16	23 je	5,16	23 di	5,16	23 ma	V
24 ve		24 lu	4,25	24 me		24 sa		24 sa		24 lu	4,25	24 je	5,16	24 di		24 di		24 me		24 ve		24 lu	4,25	24 me	V
25 sa		25 ma	5,16	25 je		25 di	5,16	25 di	5,16	25 me	4,25	25 ve		25 lu	4,25	25 lu	4,25	25 je		25 sa		25 ma	5,16	25 je	V
26 di	A	26 me	4,25	26 ve		26 lu	4,25	26 lu	4,25	26 me	4,25	26 sa		26 ma	5,16	26 ma	5,16	26 ve		26 di	5,16	26 me	4,25	26 ve	
27 lu	A	27 je	5,16	27 sa		27 ma	5,16	27 ma	5,16	27 je	5,16	27 di	5,16	27 me	4,25	27 me	4,25	27 sa		27 lu	4,25	27 je	5,16	27 sa	
28 ma	A	28 ve		28 di		28 me	4,25	28 me	4,25	28 ve		28 lu	4,25	28 je	5,16	28 je	5,16	28 di		28 ma	5,16	28 ve		28 di	
29 me	A	29 sa		29 lu		29 je	5,16	29 je	5,16	29 sa		29 ma	5,16	29 ve		29 ve		29 lu		29 me	4,25	29 sa		29 lu	
30 je	A	30 di	5,16	30 ma	5,16	30 ve		30 ve		30 di	4,25	30 me	4,25	30 sa		30 sa		30 ma		30 je	5,16	30 di		30 ma	
31 ve		31 me	4,25	31 lu		31 je	5,16	31 je	5,16	31 lu	5,16	31 me	4,25	31 di	5,16	31 di	5,16	31 ve		31 ve		31 di		31 me	